

4.2 Objectifs du projet

- Suite à l'arrêt de l'exploitation de la prairie, maintien de l'entretien des parcelles
- Valorisation de cet entretien par la production de bois d'une qualité recherchée par des entreprises locales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Préparation du sol (sans retournement, exemple décompactage ou potets localisés)
- Plantation de peupliers à +/- 200 plants / Ha (écartements 7 x 7 m)
- Bande non boisée de +/- 6 m en périphérie de la plantation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la plantation :

- entretiens des interlignes par travail superficiel du sol, chaque année (au moins les premières années)
- (pas de désherbage chimique)
- Taille de formation et élagages progressifs, jusqu'à +/- 6/7 m, en 3 à 4 passages entre la 2ème et la 8ème année, selon croissance
- Coupe des peupliers vers 15 ans à 18 ans, selon croissance.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Evaluation d'incidences / Demande d'autorisation pour 1er boisement de plus de 1 ha en site Natura 2000 en Gironde (voir dossier en annexe 7).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface à boiser	+/- 1,7 Ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lagorce (33230)

Lieu-dit "Le Bois du Moine"

Parcelles cadastrales
AH 140 à 144 ; 149 ; 150

Coordonnées géographiques¹ Long. 00°09'17" O Lat. 45°04'17" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II : "Vallées du Palais et du Lary"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPR Inondation de la Vallée de l'Isle et de la Dronne-secteur Dronne, commune de Lagorce. La zone à boiser se situe hors des zones à risque (rouge, bleue) délimitées par le Plan de zonage de la commune. Il n'y a pas de contre-indication au boisement, ni de de prescription particulière pour cette zone.</p> <p>Approuvé le 20/7/2001</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La surface à boiser est incluse dans le site Natura 2000 FR5402010 : "Vallées du Lary et du Palais"</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis les semaines suivant les entretiens du sol, la végétation au sol sous les peupliers serait peu ou pas modifiée par rapport à l'usage actuel (prairie). Boisement à large espacement, bande non boisée en périphérie, entretien du sol et élagage : le continuités écologiques seraient préservées, dans et autour de la plantation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'impact sur un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire, car (d'après Docob) a) il n'y a pas d'habitat ni d'espèce d'intérêt communautaire sur la surface à boiser ; b) il y a, autour, 2 habitats d'intérêt communautaire (pelouse maigre au Nord, boisement alluvial à <i>Alnus g.</i> & <i>Fraxinus e.</i> à l'Ouest), 1 habitat d'espèces (<i>Cordulie</i> à corps fin & <i>Gomphe</i> de Graslin signalés dans le ruisseau), et la zone est notée habitat "favorable" (mais non préférentiel) pour le Vison d'Europe, mais la bande périphérique non plantée (=continuité écologique), et l'absence de rejets ou perturbation autour de la surface à boiser permettent d'exclure le risque d'impact négatif.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet convertirait un espace agricole en espace forestier, sans compromettre la possibilité d'un retour en arrière le cas échéant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le boisement n'entraîne aucun risque sanitaire pour la flore, la faune ou les riverains.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme toute forêt / tous arbres, les peupliers sont exposés à des risques sanitaires ; on ne peut que les prévenir en partie, et en limiter l'impact éventuel, par le choix d'essences adaptées au terrain et leur diversification.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic lié à la plantation de peupliers serait inférieur à celui engendré par l'exploitation de la prairie.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les engins utilisés seraient équivalents à ceux employés pour une exploitation agricole des parcelles, et interviendraient plus rarement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, le rôle des forêts dans la captation et le stockage de CO2 atmosphérique est reconnu.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas d'éléments remarquables alentours, et plusieurs bois et peupleraies sont déjà présents au voisinage immédiat des parcelles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mis à part le changement d'usage du sol sur la parcelle, souhait du propriétaire, le projet ne compromettrait pas les autres activités (randonnée, chasse, etc.) susceptibles d'être menées sur et à proximité de la surface à boiser.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Prise en compte du DocOb et des enjeux environnementaux du site Natura 2000
- Maintien d'une bande non plantée (minimum 5m) tout autour de la plantation et donc aussi le long du ruisseau, pour continuité écologique (favorable au Vison d'Europe)
- Maintien de la ripisylve existante
- Pas de désherbage chimique ni de fertilisation prévus
- Absence de rejets ou d'interventions (donc absence de perturbations) aux abords de la plantation et a fortiori à distance : donc pas d'impact sur habitats, habitats d'espèces et espèces présentes ou potentielles, au voisinage, notamment dans le ruisseau lui-même
- Recommandation d'enlèvement des éventuels filets de protection contre les animaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale, car :

- le projet serait conforme aux recommandations environnementales et techniques actuelles, pour la populiculture dans ce type de milieu
- il prendrait en compte les enjeux environnementaux soulignés par le DOCOB
- il n'est pas susceptible d'impact négatif sur les habitats ou espèces à enjeu pour ce site (voir 6.4 ci-dessus)
- il est, parmi les alternatives existantes (mise en culture, boisement en chêne ou autre essences forestières, abandon), l'option de gestion la plus proche des enjeux du site Natura 2000, car il permet la conservation d'un milieu proche, et ne compromet pas la possibilité d'un retour à la prairie telle qu'entretenu jusqu'à récemment.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : copie du dossier d'évaluation des incidences / demande d'autorisation pour 1er boisement de plus de 1 ha en site Natura 2000, tel qu'adressé à la DDTM de la Gironde. En lien avec les chapitres 4.4 ; 6 et 7 du présent formulaire.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

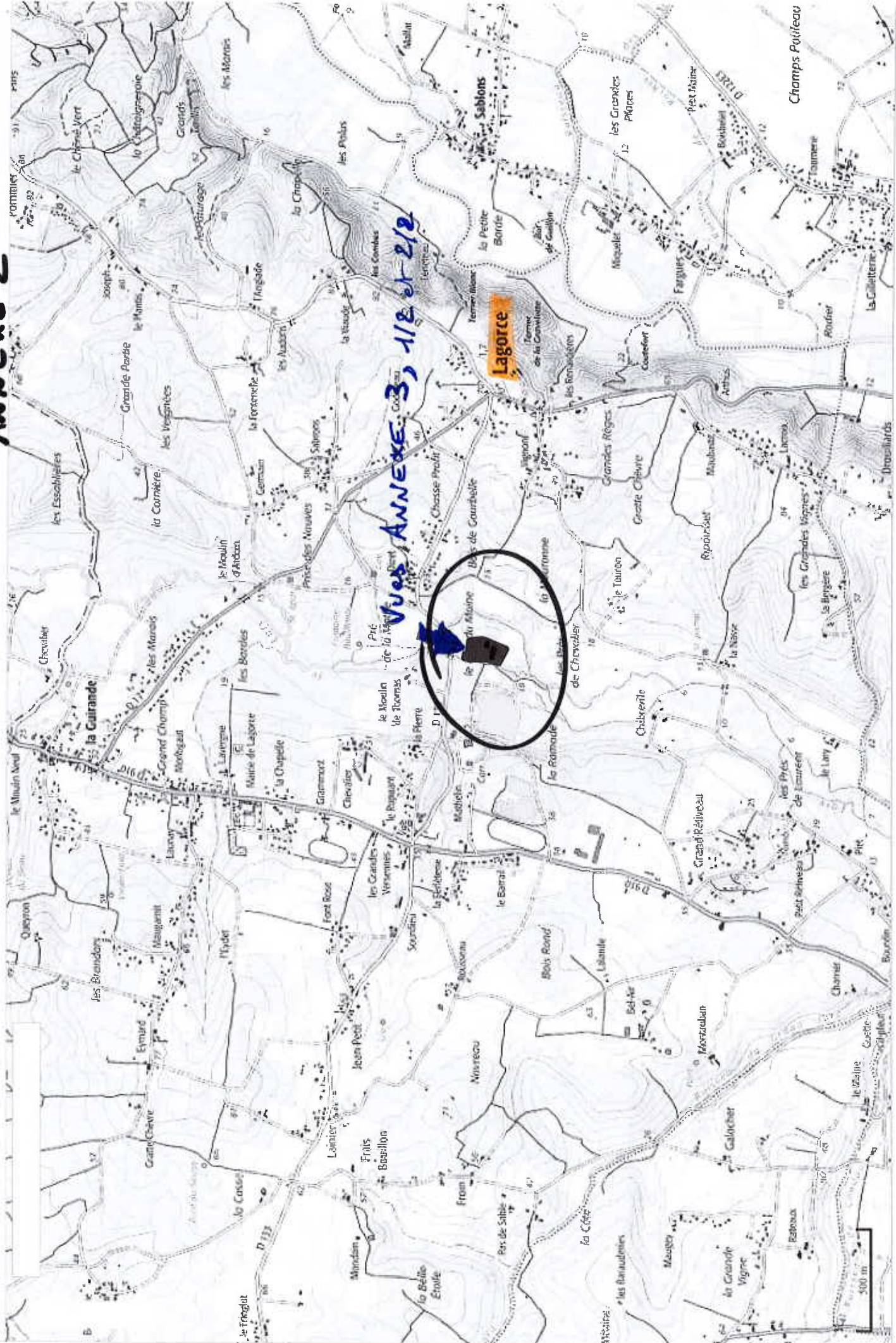
LAGORCE

le,

11-02-2020

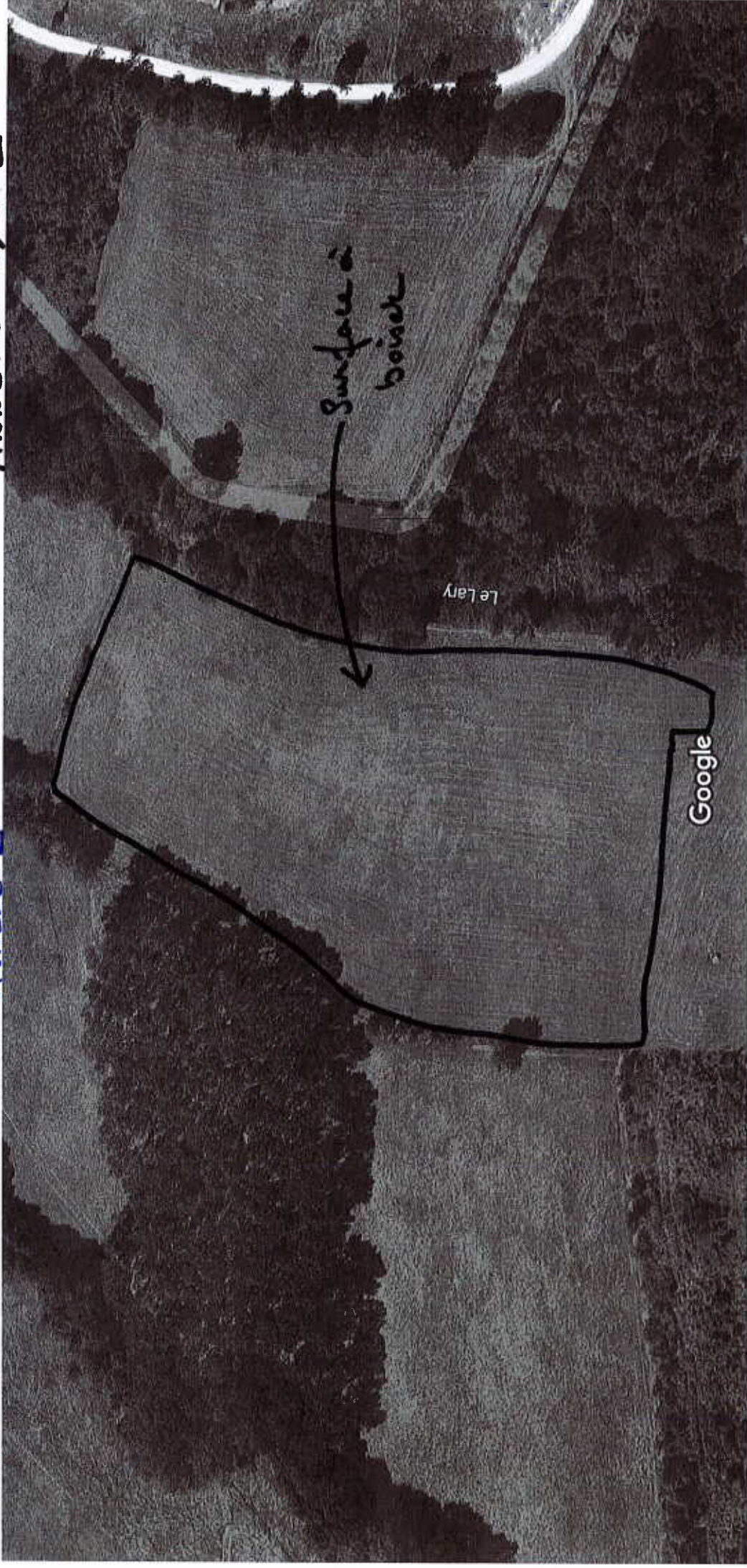
Signature





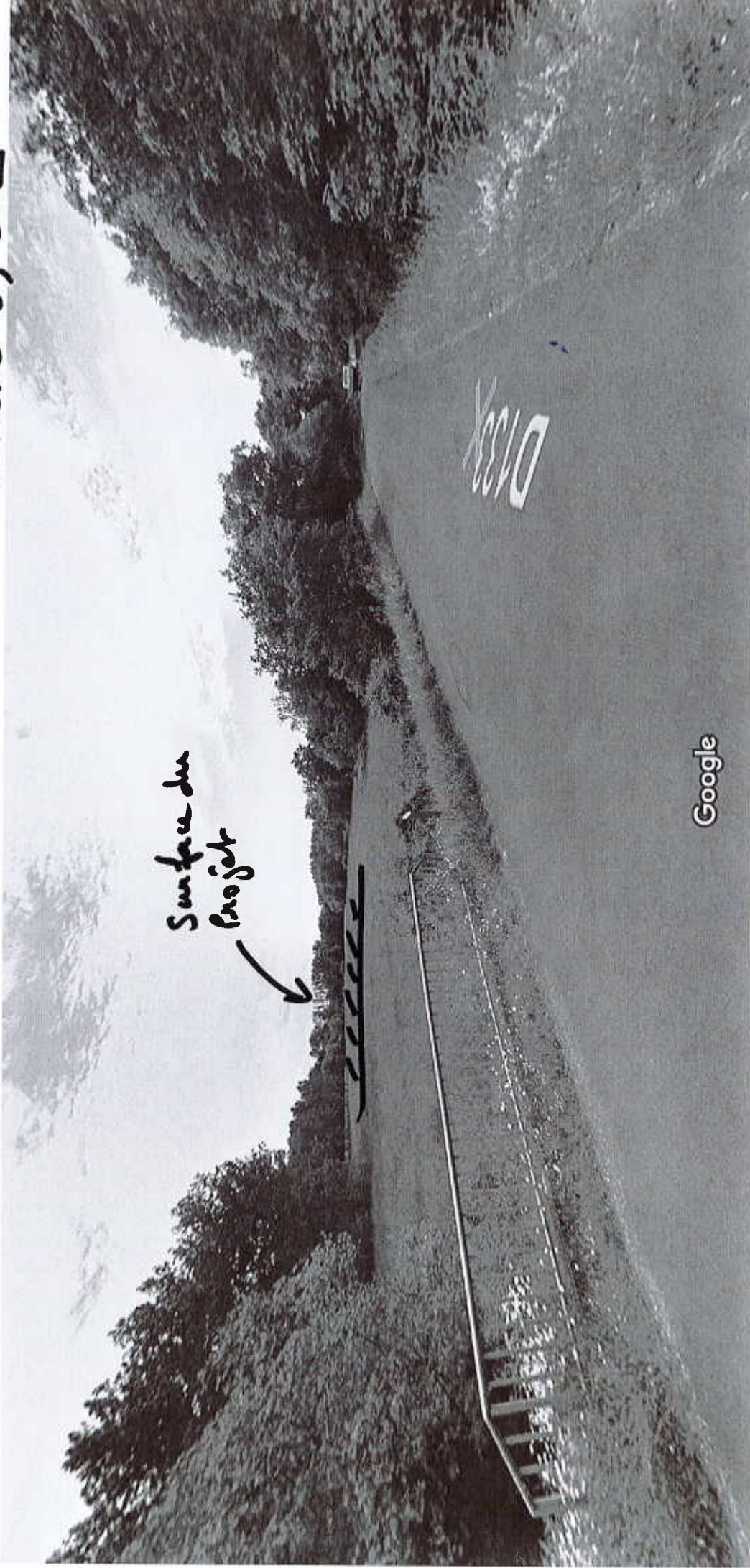
* Voir points de prises de vues LUK
ANNEXE 2

ANNEXE 3, 112 *



Images ©2020 Google, Données cartographiques ©2020 20 m

ANNEXE 3, 212

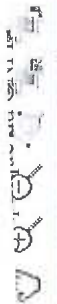


Date de l'image : mai 2016 © 2020 Google

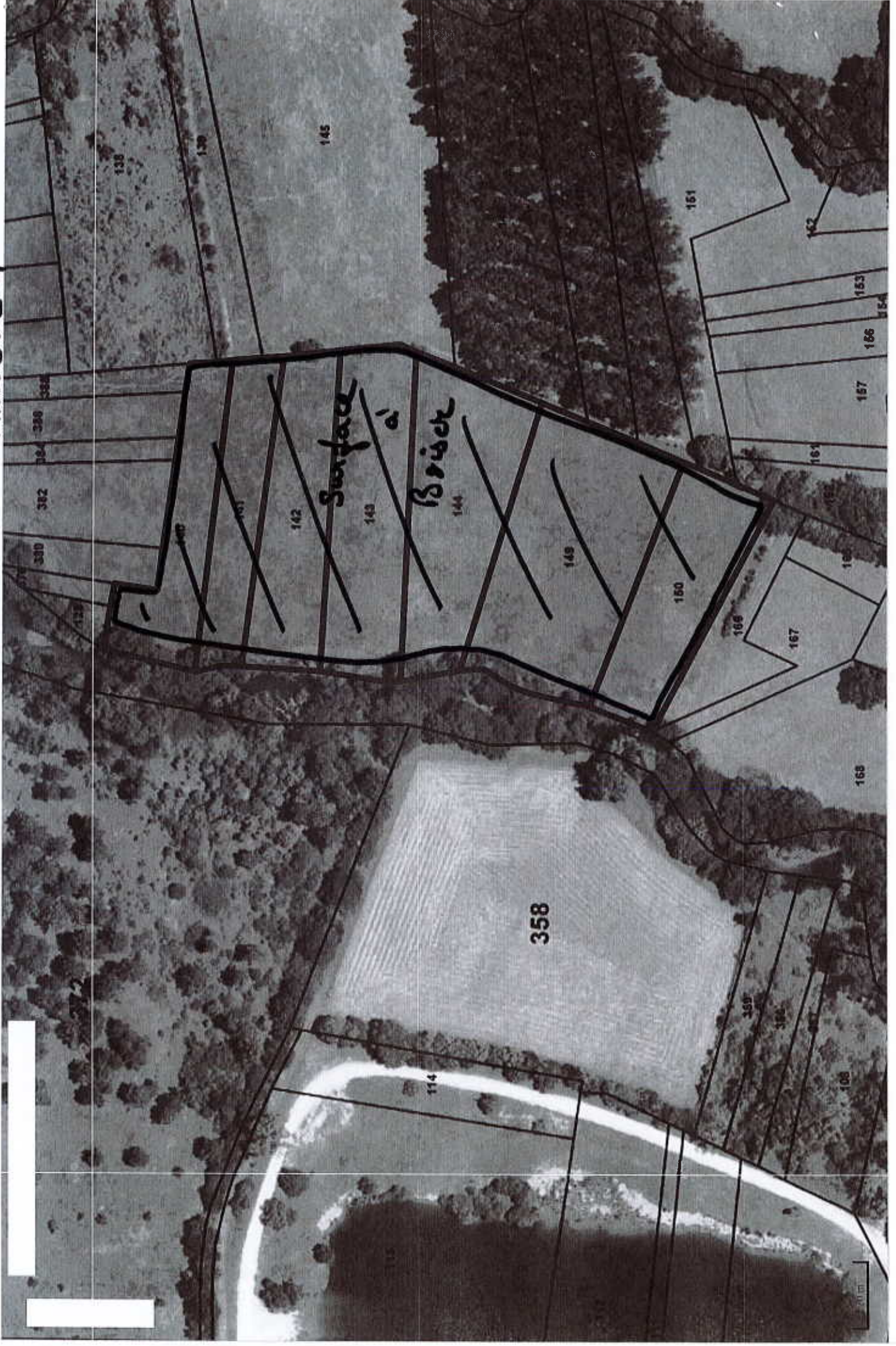
Lagorce, Nouvelle-Aquitaine

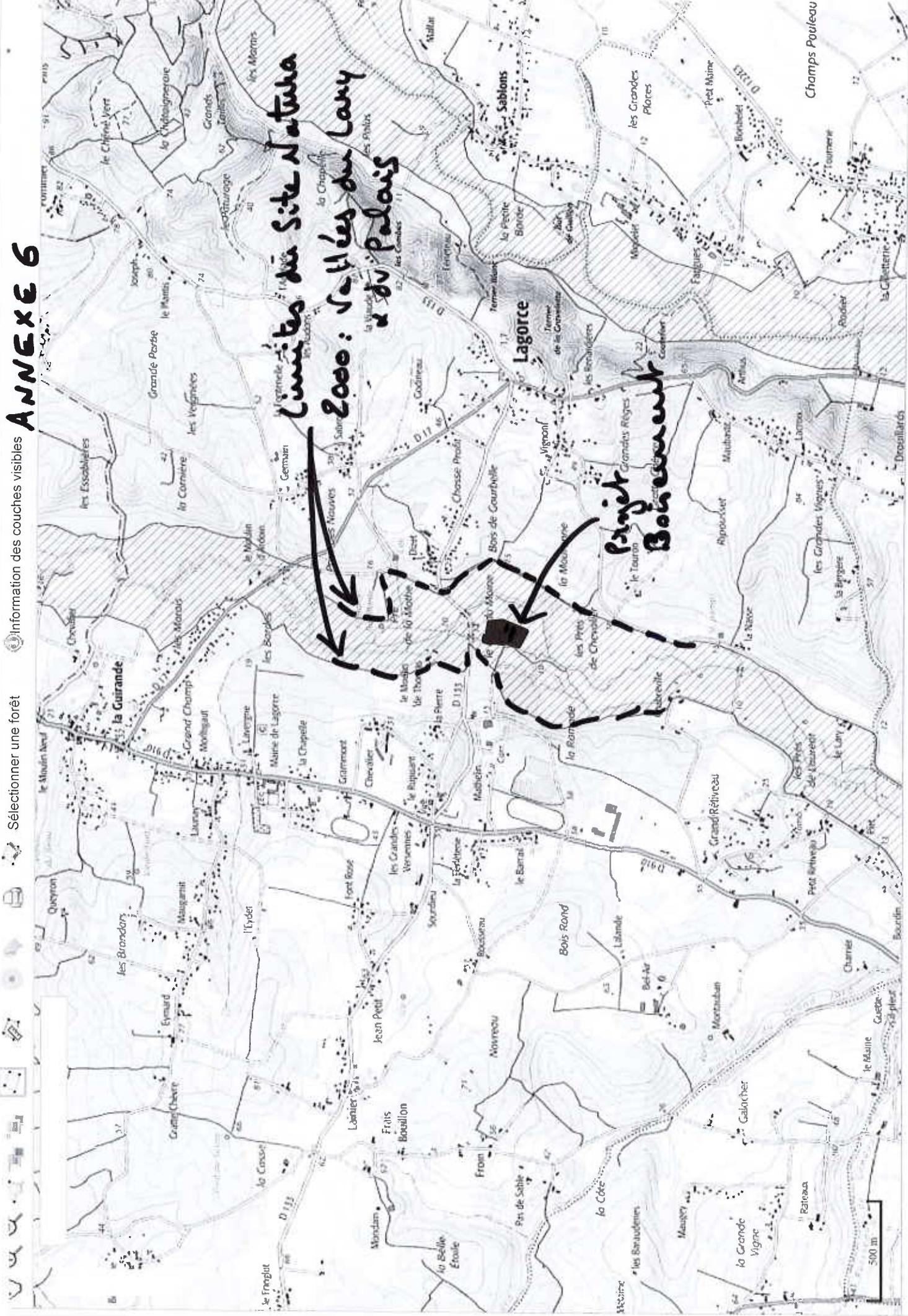
Google

Street View



ANNEXE 4







Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE



Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000

Réalisation d'un premier boisement de plus d'un hectare

(Item n°6 de l'arrêté du Préfet de région du 9 mars 2012 relatif au régime d'autorisation propre à Natura 2000)

A l'intérieur de la majorité des sites Natura 2000, tous les premiers boisements de plus d'un hectare sont soumis à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (pour savoir si le site dans lequel vous souhaitez effectuer le projet y est soumis, veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral n°2012/03/09-27 du 9 mars 2012, à retrouver sur <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Regime-d-evaluation-d-incidences>). Si le projet se déroule à cheval sur plusieurs départements, veuillez consulter l'ensemble des listes concernées.

Un boisement est un espace occupant une superficie supérieure ou égale à 1 ha comportant des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité in situ, un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur d'au moins 20 mètres (définition de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière).

Ce formulaire permet de répondre à la question : « **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative¹ sur un site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 ?** ». Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence significative. Il est à remplir par le porteur du projet, en fonction des informations dont il a connaissance et des informations disponibles. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Il doit être adressé à la direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde en tant que demande d'autorisation administrative propre à Natura 2000. La réalisation des travaux pourra se faire après autorisation dans un délai maximum de 2 mois ou en l'absence de réponse au-delà de ce délai.

ATTENTION,

- La procédure au titre du régime propre Natura 2000 ne dispense en aucun cas le demandeur de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (Code de l'environnement, Code rural, Code forestier...).

- L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier d'autorisation déposé pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'art. L414-5-1 du Code de l'environnement.

- Si des espèces, des habitats ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont inclus dans le périmètre du projet, il est préconisé de modifier le périmètre du projet. En effet ce retournement nuirait aux objectifs de conservation du site Natura 2000.

Afin de vous aider à remplir ce formulaire, il est fortement recommandé de contacter l'animateur du site Natura 2000. (les coordonnées des animateurs sont disponible sur <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Contacts-animateurs-sites-utiles>). L'animateur pourra vous accompagner et vous fournir les informations nécessaires pour remplir ce formulaire.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom, Prénom :

Nom de la société :

N° PACAGE :

Adresse :

Email : --

Téléphone :

Type d'exploitation agricole :

Élevage
(avant)

Culture

Autres :

ÉTAPE 1 : Description du projet

1.a. Localisation et cartographie

- Situation du projet :

Nom de la commune : LAGORCE Code postal : 33230

Lieu-dit :

Références cadastrales : Section : AH Numéros : 140 à 144 + 149 + 150
Surface : 1,7 ha (îlot d'un seul tenant)

Référence de(s) îlot(s) PAC concerné(s) :(joindre une copie du RPG) :
.....

N° ou nom du site Natura 2000 concerné :

n° : FR5402010 Nom : Vallées du Lary et du Palais

Surface totale du premier boisement (en ha) : \leq 1,7 ha

Surface du premier boisement en site Natura 2000 (en ha) : \leq 1,7 ha

Coût global du projet :€

- Cartographie du projet :

Veillez joindre une carte (au 1/10 000ème) permettant de localiser précisément la (les) parcelle(s) que vous souhaiteriez planter et le (les) site(s) Natura 2000 concernés.

Voir cartes en annexes.

Conseil pratique : Vous pouvez obtenir les périmètres des sites Natura 2000 sur la carte interactive environnement du site internet DREAL ([https://carto.sigena.fr/1/carriere environnement.map](https://carto.sigena.fr/1/carriere_environnement.map)), sur Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>) ou encore dans le document d'objectif (DOCOB) du site concerné. Un tracé à la main de l'emprise du projet est suffisant.

1.b. Nature du projet

Description du projet (historique, essences des arbres, distance entre les pieds, gestion, présence d'un sous étage, de quel composition....):

Vous pouvez joindre si nécessaire une description plus détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

- Parcelles actuellement en nature de prairie, dont l'exploitation cessera prochainement.

- Projet : Plantation de peupliers à \pm 200 plants / ha, travaux selon les recommandations actuelles (techniques, environnementales) pour la populiculture sur ce type de sol et de milieu.

- Travaux envisagés pour la plantation :

Travail du sol sans retournement (décompactage)

Plantation des peupliers à 7 x 7m d'écartement (\pm 200 plants / ha), avec («éventuellement») filets individuels de protection contre les dégâts d'animaux

- Travaux envisagés après la plantation :

Entretien annuel du sol par travail superficiel (discage ou équivalent) des interlignes les premières années

Ensuite, gyrobroyage périodique des interlignes

Tailles de formation puis élagages progressifs jusqu'à ± 7m, en 3 à 4 passages entre la 2ème et la 8ème année, selon croissance

Pas de coupe d'éclaircie ; coupe rase finale envisagée vers 15 à 18 ans, selon croissance.

Nb :

a) La ripisylve existant le long du ruisseau sera conservée.

b) Les Engagements et Recommandations de la Charte Natura 2000 (Cf. copie en Annexe 3) seront pris en compte (distances de plantation, entretiens, période d'exploitation, etc.).

De plus, il n'est pas prévu d'entretien chimique.

c) Sous-étage : l'entretien régulier du sol permettra de conserver un sous-étage herbacé, proche de la prairie actuelle (les premières années, l'effet des discages ne sera que temporaire -durant les 2 ou 3 mois qui suivent ; ensuite le gyrobroyage sera l'équivalent du fauchage réalisé jusqu'à présent).

Expliquer les raisons qui motivent le premier boisement :

Le propriétaire ne peut / ne souhaite pas poursuivre l'exploitation de la prairie, mais il souhaite maintenir les parcelles en bon état d'entretien, or celui-ci peut être valorisé par la production de bois de peuplier demandé par des industries locales. Parmi les diverses options possibles, la plantation de peupliers semble la plus proche de l'usage actuel (comparée à une mise en culture ou à un abandon de la gestion) ; de plus c'est une option facilement réversible.

Avez-vous étudié des solutions d'évitement ? **X** Oui Non

Si oui, lesquelles :

a) MAEC : ne correspond pas au souhait de cesser l'exploitation de la prairie.

b) Abandon de la gestion : ne correspond pas au souhait de maintenir l'entretien des parcelles (ni aux enjeux de conservation du site Natura 2000).

Calendrier des travaux: indiquer la période à laquelle vous souhaiteriez réaliser les différentes étapes de la plantation avec le plus de précisions possibles (début / fin, saison, jour/nuit).

Décompactage : en fin d'été (à réaliser sur terrain sec), ± septembre ; ± 2 jours

Plantation : entre décembre et mars (selon praticabilité de la parcelle) ; ± 2 jours

Discages (entretien des 1ères années) : mai-juin (terrain sec ou ressuyé) ; ± 1 jour

Gyrobroyages (entretiens 6ème année et suivantes) : août ou septembre ; ± 2 jour

Tailles de formation : février-mars (à pied, pas d'engin) ; ± 2 jours

Elagages : été (à pied -éventuellement tracteur et/ou nacelle pour les élagages hauts) ; ± 2 jours

Exploitation (coupe des peupliers) : fin d'été (sol sec) ; ± 3 jours

- Pas de travaux de nuit ; circulation d'engins sur sol sec ou ressuyé pour éviter ornières ou tassement.

Veillez à remplir cette fiche d'information pour chaque parcelle située dans le périmètre du projet.

N° de la parcelle : A. Sand (lot : Lagorce (33230), A.H. 160 à 166 + 149 + 150

Vous êtes propriétaire mandataire (fermier, ...) de la parcelle (joindre les justificatifs et si nécessaire l'accord du propriétaire¹)

Classement PAC de la parcelle :

Si il s'agit d'une prairie :

La prairie est désignée à la PAC, comme : PN (Prairie permanente) PT (Prairie temporaire de plus de 5 ans) Lande
Est-elle contractualisée en MAEC ? OUI NON Si oui, précisez la nature du contrat MAEC :

Est-elle semée ? OUI NON Si oui, précisez la nature du semis :

Est-elle fertilisée ? OUI NON Si oui, précisez la nature et unités/ha :

Est-elle traitée chimiquement ? OUI NON Si oui, précisez la nature du traitement :

Détenez-vous une parcelle qui n'est pas en prairie qui pourrait accueillir le projet ? Non

La parcelle est-elle en contact avec un cours d'eau, y compris temporaire ? OUI NON

Nom du cours d'eau (si connu) : Le LAR y

La parcelle est-elle en pente vers un cours d'eau, y compris temporaire ? OUI NON

La parcelle est-elle en contact avec un fossé OUI NON Si oui, combien : 1

La parcelle est-elle inondée régulièrement ? OUI NON

Y a-t-il des dépressions humides sur la parcelle ? OUI NON

Y a-t-il présence de mares et/ou d'étangs sur ou en contact de la parcelle ? OUI NON

La parcelle est-elle drainée ? OUI NON

Un drainage de la parcelle est-il prévu² ? OUI NON

La parcelle est-elle située dans un site pour la préservation du paysage³ : CLASSE INSCRIT AUCUN

Le boisement est-il accompagné d'un arrachage ou de la coupe :

de haies : OUI NON

Si oui, précisez le linéaire concerné :

d'arbres : OUI NON

Si oui, précisez le nombre d'arbres concernés :

¹ L'accord du propriétaire est obligatoire suivant l'article L. 411-29 du code rural.

² Les travaux de drainage doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences préalable spécifique.

³ Les travaux en sites inscrits sont soumis à déclaration préalable et les travaux en sites classés sont soumis à autorisation préalable.

ÉTAPE 2 : Description des enjeux de la zone d'implantation

L'importance de l'impact d'un projet peut être différente en fonction de la sensibilité de l'environnement où il se déroule. Il convient donc de faire un état des lieux succinct.

2.a. Usages actuels sur la zone de réalisation du projet

Quelles sont les autres activités qui peuvent se dérouler (régulièrement ou de manière occasionnelle) à l'endroit où vous souhaitez réaliser votre projet ? Cocher les cases correspondantes.

Aucune

Chasse

Pêche

Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)

Agriculture

Pâturage / fauche

Sylviculture

Décharge sauvage

Constructions ou campings, zone non naturelle :

Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

Nb. Le cas échéant, le changement d'usage des parcelles n'empêcherait pas les activités annexes, sur et alentour (chasse, etc.)

2.b. Caractéristiques des enjeux d'intérêts communautaire du ou des sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 ont été mis en place pour **protéger des espèces (animales ou végétales) ou des milieux naturels (habitats) exceptionnels** et dans son ensemble Natura 2000 vise à construire un **réseau** européen des espaces naturels remarquables.

Conseil pratique : Utilisez les cartes disponibles sur le site internet SIGENA (https://carto.sigena.fr/1/carriere_environnement.map) pour obtenir les espèces et habitats présents sur le(s) site(s) Natura 2000 dans le(s)quel votre projet s'inscrit. Ou bien, il vous est possible d'utiliser le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, consultable sur <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Sites-terrestres-du-departement-ou-interdepartementaux-geres-par-la-Gironde-33>.

Listez ci-dessous les espèces, habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaire identifiés sur les parcelles concernés par le projet ainsi que sur les parcelles voisines.

- Les espèces animales :

Des **espèces animales** d'intérêt communautaire ou leurs **habitats** ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet de premier boisement ? OUI NON
Si oui, lesquelles ? :

- A l'emplacement du projet (surface de la plantation) : Le Docob n'indique la présence d'aucune espèce animale, ni d'aucun habitat, d'intérêt communautaire. Le boisement n'est donc pas susceptible d'impact négatif.

- A proximité du projet : Le ruisseau le Lary, voisin de la zone à boiser, côté Ouest, est signalé comme habitat d'espèces pour Cordulie splendide et Gomphe de Graslin. Ce dernier, ainsi que la Cordulie à corps fin, y ont été observés (toujours selon DOCOB).

Le projet n'implique pas de rejet ni d'intervention en dehors de sa surface propre ; de plus, le maintien d'une bande non plantée tout autour du projet et la ripisylve constitueront une zone-tampon ; la plantation envisagée n'est donc pas susceptible de perturbation sur les habitats ou espèces signalés.

- La zone (surface à planter + alentours) est signalée comme habitat favorable (et non habitat préférentiel) au Vison d'Europe : la bande périphérique non boisée maintiendrait une continuité écologique autour de la zone à planter.

- Les espèces végétales :

Des **espèces végétales** d'intérêt communautaire ont-elles été identifiées à l'emplacement ou à proximité du projet de premier boisement ? OUI **NON**
Si oui, lesquelles ? :

Le Docob ne fait pas état de l'observation ou de la présence d'espèces végétales d'intérêt communautaire sur ou à proximité des parcelles concernées.

- Les habitats d'intérêt communautaire :

Des habitats d'intérêt communautaire ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet de premier boisement ? **OUI** **NON**
Si oui, lesquels ? :

Le DOCOB signale, sur la parcelle jouxtant au Nord la partie à boiser, une zone de « pelouse maigre de fauche », et à l'Ouest, un « boisement alluvial à *Alnus g.* et *Fraxinus e.* » (ripisylve du Lary).

Le projet n'implique pas de rejet ni de perturbation sur les zones voisines ; de plus la plantation serait faite à distance des limites de parcelles ; le boisement ne serait donc pas susceptible d'impact négatif sur ces habitats proches.

- Observations personnelles :

Avez-vous observé des espèces particulières sur ou à proximité de(s) parcelle(s) concernées ? (exemples : amphibiens, reptiles crustacés, insectes, mammifères (chauves-souris, loutre, vison,...) oiseaux, poissons, plantes ? En quelle quantité ? Quelles étaient leur activité (alimentation, repos, reproduction).

Néant.

Veillez indiquer la localisation de ces espèces, habitats ou habitats d'espèces sur un plan à l'échelle de votre projet, vous pouvez vous appuyer sur la carte SIGENA (https://carto.sigena.fr/1/carriere_environnement.map)

Voir cartes en annexes (extraits de l'atlas cartographique du Docob).

ÉTAPE 3 : Incidences potentielles du projet

Il s'agit ici d'analyser les impacts de manière graduelle : le projet en tant que tel, les effets du projet sur son lieu d'implantation et enfin les effets du projet à l'échelle du ou des sites Natura 2000 et de ses enjeux de conservation.

3.a. Effets prévisibles du projet

Au regard des éléments de description indiqués ci-dessus, veuillez apprécier les incidences que votre projet de premier boisement est susceptible d'avoir sur le(s) site(s) Natura 2000 ?

Cocher les incidences prévisibles :

Destruction d'une espèce d'intérêt communautaire.

- Perturbations des espèces d'intérêt communautaire dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...).
- Perturbation temporaire possible d'un habitat (milieu de vie) d'espèces d'intérêt communautaire.
Quel milieu ? Sur quelle surface ?
- Destruction ou dégradation d'un habitat naturel d'intérêt communautaire.
Quel milieu ? Sur quelle surface ?
- Atteintes à la circulation des espèces du site ou du réseau Natura 2000, par la rupture de la continuité écologique du milieu naturel.
- Autres :

Commentaires :

Voir 2.b. ci-dessus.

ÉTAPE 4 : Mesures d'atténuation des incidences

Si votre projet a des incidences sur les enjeux de conservation du(es) site(s) Natura 2000, il doit être accompagné de mesures visant à atténuer voire supprimer ces incidences. Il est important de considérer que bien que le périmètre du projet ne compte ni habitat, espèce ou habitat d'espèce d'intérêt communautaire, la fermeture du milieu menace des enjeux associés à la rupture de la continuité écologique du milieu naturel. Afin de limiter l'incidence du premier boisement sur les objectifs de conservation du site, vous serez tenu de respecter les prescriptions associées aux cas suivants :

Cas	Prescriptions
1- Mon projet contient des parcelles en bord de cours d'eau.	Maintien d'une bande enherbée¹ ou non entretenue de 15 mètres par rapport à la limite supérieure de la berge
2- Mon projet contient des parcelles accolées à des fossés	Maintien d'une bande enherbée ¹ de 10 mètres de part et d'autre des fossés
3- Mon projet contient des parcelles accolées à des haies	Maintien des haies et d'une bande enherbée ¹ de 10 mètres de part et d'autre des haies
4- Des mares sont présentes dans le périmètre de mon projet	Maintien des mares et d'une bande enherbée ¹ de 10 mètres autour des mares
5- Dans tous les cas	Maintien d'une bande enherbée¹ de 10 mètres autour du projet

Bande non entretenue : Bande en « libre évolution »

Bande enherbée¹ : Bande en herbe non labourée et non fertilisée à valoriser par une fauche tardive après le 1^{er} juillet avec exportation.

De plus certaines mesures de gestion pourront également vous être prescrites.

Si votre projet s'accompagne d'autres mesures d'atténuation, veuillez les préciser :

- Recommandation d'enlèvement et évacuation des éventuelles protections contre les animaux, à la fin de la période de risque, soit vers ± 3 ans.
- Rappel – (autres mesures déjà citées) :
- Les engagements et recommandations de la charte Natura 2000 de ce site seront pris en compte, ainsi que les prescriptions ci-dessus.
- En complément, il n'est pas prévu de désherbage chimique : le projet n'implique pas de risque de rejet ou de perturbation de la qualité du sol et de l'eau.

Veuillez joindre une carte présentant les mesures d'atténuation proposées.

Sans objet.

ÉTAPE 5 : Conclusion

L'animateur/trice du site Natura 2000 a-t-il/elle été contacté(e) ?

- Oui, nom et prénom de la personne contactée :
 Non

Une évaluation des incidences doit être conclusive. Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou des sites Natura 2000. Un projet ayant des incidences significatives sur les objectifs de conservation du site ne pourra pas être autorisé

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur un site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 ?

Je déclare que le premier boisement accompagné des mesures d'atténuation décrites ci-dessus n'aura pas d'incidences significatives sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 et je remets ce formulaire, accompagné de ses pièces au service instructeur. Il tient lieu d'évaluation des incidences et de demande d'autorisation au titre de Natura 2000.

Je déclare que le(s) premier(s) boisement(s) décrit ci-dessus aura/auront des incidences significatives sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000. L'évaluation des incidences doit être plus approfondie afin d'étudier en détail les incidences du projet sur le(s) site(s) Natura 2000, ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour éviter ou réduire ces incidences. Un dossier plus complet doit donc être réalisé et transmis au service instructeur.

Justification de la conclusion :

Pièces obligatoires à joindre à ce formulaire :

une carte de localisation précise du projet au 1/10 000. Cette carte devra situer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site Natura 2000.

un plan à l'échelle de votre projet sur lequel apparaît la localisation des espèces, habitats ou habitats d'espèces qui sont répertoriés sur les parcelles où vous souhaiteriez réaliser la plantation.

une carte présentant les mesures d'atténuation des incidences du projet (sans objet)

*Vous pouvez ajouter tout document que vous jugerez utile pour apprécier la situation.
Documents ajoutés : --*

Je m'engage à attendre l'autorisation de premier boisement avant de réaliser les travaux. Le délai d'instruction de ma demande est de deux mois, conformément à l'article R.414-24 du code de l'environnement. Au-delà de ce délai et sans réponse de l'administration, je pourrai réaliser le projet décrit et les mesures associées.

Fait à (lieu):

Le (date) : 11.02.2020

Nom et signature (manuscrite) :

